

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Decret n° 84/769 du 7/6/1984
portant versement et nomination de
Monsieur MFOUKOU-NTSAKALA André en ser-
vice à la Direction Générale de la Re-
cherche Scientifique dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I du corps
des chercheurs et techniciens de recher-
che.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°25/80 du 13-11-80 portant amendement
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le rè-
glement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 82/842 du 16-9-82 fixant le statut
particulier du personnel de la Recherche Scientifique ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9-5-1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5-7-1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5-7-1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62
du 3-2-1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5-7-1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
Vu le décret n° 63/81/FP.BE du 26-3-1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages pro-
batoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-
tamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n°79/154 du 4-4-1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant no-
mination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26-01-1981 au dé-
cret n°80/644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26-01-1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 83/320 du 3-5-1983 portant nomi-
nation d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu l'attestation de prise de service n° 0161/
CDLVS-83 du 2 juin 1983 ;

.../...

48

Vu le decret n°83/972/MTPS-DGTFP-DFP du 6-12-1983 portant intégration de l'intéressé ;
Vu le procès-verbal de la première réunion du Conseil Scientifique ;

DECRETE

Article 1er : En application des dispositions du decret n°82/842 du 16-9-1982 susvisé Monsieur NIPOUKOU-NIPELIKALA André, en service à la Direction Générale de la Recherche Scientifique est versé dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du corps des chercheurs et techniciens de Recherche et nommé à concordance de catégorie comme suit :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
- Ingénieur d'Agriculture Stagiaire indice 710 pour compter du 31/5/1983	- Versé et nommé à concordance de catégorie, Attaché de Recherche Stagiaire, indice 790 pour compter du 31/5/1983

Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 31-5-1983 et de la solde pour compter du 1/1/1984, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7-Août 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture, des Arts
et de la Recherche Scientifique,

Jean Baptiste TATI LOUMARD

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

ITIHI OSSEFOUMBA LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP 3
- DFP/BST 1
- DGB 3
- DCF 1
- MCARS 2
- DGRS 2
- Intéressé 1
- Dossier 3
- SGG/BC 2